



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Communiqué de presse

Bordeaux le 7 octobre 2021

Pas de jurisprudence favorable aux procès baillons ! Droit de faire appel pour Alerte aux Toxiques !

Le CIVB réclame 125 000 euros à Alerte aux Toxiques et Valérie Murat pour avoir analysé des vins issus de la « Haute Valeur Environnementale » et commenté les résultats. La Confédération Paysanne de Gironde avait surtout l'habitude de venir se constituer partie civile dans des fraudes impliquant des responsables professionnels, souvent membres du CIVB.

La question posée aujourd'hui devant le Tribunal de Bordeaux est de savoir si, faute de pouvoir aligner instantanément une telle somme, on perd le droit de se défendre devant la justice, dans la patrie des droits de l'homme. Si la Cour d'appel validait une telle interprétation de la procédure, alors le risque existe de faire jurisprudence. Dans un tas d'autres affaires où de riches hommes d'affaires pourraient se sentir « dénigrés » (injustement bien sûr), les avocats les plus coûteux de France seraient mobilisés pour défendre leur noble cause et leur honneur bafoué. On irait vers une justice à l'américaine avec son lot de cautions aux montants astronomiques. Et l'omerta pourrait enfin régner tranquillement avec l'onction de la justice.

Cela renforcera encore le climat de peur que nous vivons et dont la pandémie a été un accélérateur. Rappelons qu'il existe déjà une cellule dite « Demeter » chargée de poursuivre les auteurs « d'agribashing ».

A ce train, que va-t-il rester de la liberté syndicale, de la liberté d'expression ?

La Confédération paysanne de Gironde appelle donc ses adhérents et toute la société à se lever et à s'opposer à cette volonté de réduire au silence toute expression jugée non conforme par un petit groupe professionnel, crispé sur ses intérêts égoïstes à court terme. Elle appelle à s'opposer à la dérive autoritaire généralisée et à briser le mur de l'argent.

**Mercredi 13 octobre 2021 à 10H00 devant la Cour d'appel de Bordeaux
(place de la République)**

-----Contacts

- Dominique Techer, Porte-paroles de la Confédération paysanne de Gironde : 06 09 87 55 45
- Confédération paysanne de Gironde: gironde@confederationpaysanne.fr

Confédération paysanne de Gironde

8 Rue de la Course - 33000 Bordeaux

Tél: 05.56.52.26.79 - Email: conf.paysanne33@wanadoo.fr

Site internet: gironde.confederationpaysanne.fr

Permanences téléphoniques: du lundi au jeudi de 9h à 12h